



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 85914

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la pénurie d'offres de soins infirmiers destinées aux personnes handicapées. Le zonage géographique déterminant la densité de cabinets infirmiers semble prendre en compte uniquement les besoins en soins des personnes de plus de 75 ans et non ceux des personnes handicapées. Il en résulte, comme c'est le cas en Isère, et notamment dans l'agglomération grenobloise où résident de nombreuses personnes handicapées dépendantes, que ces dernières se retrouvent dans l'incapacité de trouver un cabinet infirmier disponible pour effectuer les soins de nursing nécessaires. Et dans les zones classées surdotées, aucun cabinet n'est autorisé à se créer ou à recruter de nouveaux collaborateurs, ce qui ne permet pas de répondre aux besoins existants sur notre territoire. Aussi il lui demande quelles mesures elle entend adopter pour faire face à la pénurie d'offre de soins infirmiers pour les personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85914

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8483

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)